

# **Communiqué**

**Il a été constaté l'existence d'entreprises et d'organismes qui font recours aux organismes de certification des systèmes de management (ISO 9001, ISO 14001 et/ou autres) non accrédités par l'Organisme Algérien d'Accréditation « ALGERAC », ni par l'Organisme d'Accréditation de leurs pays d'origine : Absence du site de l'Algérie, dans périmètre d'accréditation des certificateurs.**

**Dorénavant, il est demandé aux entreprises et organismes concernés par ce processus, de ne faire appel qu'aux organismes de certification accrédités par ALGERAC.**

**Aussi, les entreprises et organismes qui ne se conforment pas aux dispositions du cahier des charges, se verront dispensés de l'éligibilité au programme d'aide de l'Etat à l'accréditation.**